

# **FICHE DE PRESENTATION DU PROJET**

## **CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI QUERCY**

### **& PROGRAMME LEADER (2007-2013)**

#### Cadre réservé à l'administration

C.T.C.P. 3<sup>ème</sup> Programmation

Mesure N : 8

Programme Leader :

Service référent : DDT de Tarn et Garonne

Dispositif n° : 321

Osiris n° 41310G08600019

Date de dépôt de dossier : 05/03/2010

Date ARDC : 29/03/2010

INTITULE : Création de 2 chemins piétons / vélos : Route de Saint Etienne (RD66) et Chemin de la Tauge

LOCALISATION : Albias

MAITRE D'OUVRAGE - BENEFICIAIRE : Mairie d'Albias

#### OBJECTIFS :

Dans le cadre du PADD du PLU en cours d'élaboration, il est choisi de mettre en place des schémas d'aménagement qui doivent tenir compte de la présence de nouveaux quartiers à structurer et à désenclaver à terme, en créant de nouvelles voies orientées vers le centre et en créant des places centrales. Il est essentiel d'offrir à ces habitants des espaces non seulement conviviaux mais aussi permettant d'être reliés en toute sécurité.

Outre les circuits qui seront à étudier dans un proche avenir, ceux reliant les deux parties de la commune « séparées » par la RD820 ; ceux reliant le parc des berges au bourg ... ; ceux reliant la gare, les quartiers au-delà de la voie ferrée au bourg ; ceux ouvrant les futurs quartiers à urbaniser.

Il est souhaité de sécuriser les déplacements venant de la partie de l'extension du village où se situe des quartiers péri-urbains et débouchant sur le centre et ses commerces/services, les écoles... Le cheminement actuel est très dangereux puisqu'il se situe sur une route départementale (RD66), ou une route très circulante (chemin Tauge). La priorité est la sécurité, demandée fortement par la population de ces quartiers.

#### CONTENU DU PROJET :

**Sur la RD 66**, c'est 600 ml de chemin réservé aux piétons et vélos qui seront créés et **Sur le chemin de la Tauge**, c'est 745 ml.

Ils seront créés sur un actuel fossé qui a été remblayé afin de mettre à niveau et de donner des accès aisés aux personnes handicapées, aux parents avec des poussettes...

**Sur la RD 66** : une haie sera créée avec la plantation de 300 arbustes d'essence locale (la charte paysagère du Pays Midi-Quercy sera prise en compte).

**Sur le chemin de la Tauge** : une haie (en tout 575 ml) sera créée avec la plantation d'arbustes d'essence locale.

Les haies sépareront la voie piétonne-vélos de la chaussée.

L'arrosage automatique sera mis en place afin de s'assurer de la pérennité de ces plantations.

Pour les 2 chemins, il est choisi dans l'engagement de développement durable et de l'environnemental, de recouvrir cette voie avec de la castine.

#### Liens avec le développement durable :

Permet d'améliorer la qualité des espaces naturels et des paysages « naturels » ou « urbains » et de réduire la consommation d'énergies non renouvelable.

ANNEE DE REALISATION : 2009-2010

**PARTENAIRES :**

CAUE

**COÛT PREVISIONNEL (H.T ou TTC à préciser):**

Postes de dépenses Investissements	Montant en € HT	Montant € éligible à Leader HT
Chemin RD 66 : travaux création d'un chemin piéton paysager	52 306.90 €	52 306.90 €
Chemin de la Tauge : travaux aménagement d'un cheminement piéton de castine aménagement paysager (plantation d'arbustes, éclairage...)	99 276.00 € 43 958.30 €	143 234.30 €
Chemin de la Tauge : travaux branchement AEP	2 137.33 €	2 137.33 €
<b>Total</b>	<b>197 978.53 €</b>	<b>197 978.53 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL** (si déjà connu)

COÛT TOTAL	Leader	CG	CR	Etat	Autre	Autofinanc.
<b>197 978.53 €</b>	<b>29 065.63 €</b>	<b>49 163.61€</b>	<b>49 495 €</b>	<b>30 658.58 €</b>	€	<b>39 595.71€</b>
	14.68 %	24.83 %	25 %	15.49 %	%	20 %

**Cadre réservé à l'administration****ELEMENT JUSTIFIANT LA PRESENTATION DU DOSSIER A LA CONVENTION TERRITORIALE**

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la convention territoriale et ses impacts, à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier technique » :

**Mesure 8 : La dotation spécifique « Vocations Territoriales et Expérimentation »**

« Dans les nouveaux dispositifs d'intervention de la Région pour la prochaine génération des politiques territoriales 2007-2013 a été mise en place une dotation « vocation territoriale » consacrée aux projets spécifiques ou innovants »

-----

**Partie à compléter uniquement lors de la présentation de l'opération en  
Comité de programmation Leader (le cas échéant) :**

**ELEMENT JUSTIFIANT LA PRESENTATION DU DOSSIER AU PROGRAMME LEADER**

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la Convention Leader, sa plus-value sociale et environnementale à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier de demande Leader » :

Ce projet de création de 2 chemins piétons / vélos : Route de Saint Etienne (RD66) et Chemin de la Tauge permet d'améliorer la qualité des espaces naturels et des paysages « naturels » ou « urbains » et de réduire la consommation d'énergies non renouvelable.

En conséquence, il rentre bien dans notre plan de développement Leader Midi-Quercy dont la priorité ciblée retenue est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » et plus précisément dans la fiche dispositif 321 dont un des objectif est d'optimiser les déplacements en privilégiant les moins polluants et en veillant au maillage du territoire.